

DELIBERATION N° 01-2022-2023-CA
Election du de la Présidente de l'université Toulouse 2 - Jean Jaurès

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-2 et L712-3,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté modifié du 10 octobre 2022 portant organisation des élections aux conseils centraux de l'université Toulouse 2 - Jean Jaurès,
Vu l'arrêté constatant la composition nominative du Conseil d'Administration de l'Université Toulouse – Jean Jaurès en date du 17 février 2023,
Vu la candidature unique reçue, celle de Madame Emmanuelle GARNIER
Considérant la déclaration d'intention présentée par la candidate,
Considérant le nombre de voix requis pour obtenir la majorité absolue des membres du Conseil, s'établissant à 19,

Les membres du conseil d'administration désignent au vote à bulletin secret, au premier tour de scrutin, Madame Emmanuelle GARNIER, présidente de l'Université.

Nombre d'inscrits : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 36
Nombre de suffrages obtenus par Emmanuelle GARNIER : 23
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 13
Nombre d'abstentions : 0

A Toulouse, le 23 février 2023

Le Président de séance
Christophe SERRA MALLOL



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.